



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5421

Approbation d'une convention d'objectifs entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association Grame / Centre national de création musicale - 2020 à 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5421 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ETAT, LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION GRAME / CENTRE NATIONAL DE CREATION MUSICALE - 2020 A 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Grame, créé en 1982 et dont le siège social se situe 11 cours de Verdun Gensoul à Lyon 2^{ème}, est un Centre national de création musicale labellisé par le ministère de la Culture en 1995. Il construit et développe un projet artistique et culturel novateur associant création artistique, recherche scientifique et innovation technologique.

En septembre 2018, Sebastian Rivas, associé à Anouck Avisse ont pris leurs fonctions à la direction du Grame. Le projet porté par le binôme s'inscrit dans une volonté d'interaction permanente de Grame, conçu comme un « laboratoire » et lieu d'innovation, avec son environnement.

Grame développe ses projets autour de la recherche, de l'innovation et de la prospection en matière musicale, sonore et technologique, ainsi qu'en matière de diffusion, d'action culturelle et de transmission. Il vise ainsi à pouvoir faire confluer deux axes complémentaires : excellence et inclusion.

La Biennale Musiques en Scène, initiée en 1992, devient en 2020 la Biennale des musiques exploratoires (BiME), rendez-vous internationalement identifié et reconnu. Ce festival consacré à la création musicale et à la diffusion des musiques contemporaines, porte un enjeu fort de rencontres avec les publics à Lyon et en région Auvergne-Rhône-Alpes. Sa programmation comporte des productions propres à Grame et d'autres projets de création menés en coproduction avec des partenaires régionaux, nationaux et internationaux.

Grame développe une politique étendue de partenariats, collabore régulièrement avec des établissements scolaires à Lyon et dans la région (écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées généralistes et professionnels), des structures culturelles, sociales, médicales et de l'économie solidaire (instituts médicaux éducatifs, cliniques et hôpitaux...) et des structures de formation spécialisée (ex. Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, Ecole supérieure d'art et de design de Saint-Etienne...).

L'association Grame est subventionnée par la Ville de Lyon depuis de nombreuses années dans le cadre de son soutien à la création et à la diffusion artistique. L'Etat et la Région subventionnent également l'association.

La convention multi-partenariale (Etat, Région, Ville de Lyon et association) d'objectifs, signée le 26 février 2015 et prolongée par avenant, arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Devant l'intérêt du travail de cette structure, l'ensemble des partenaires ont souhaité renouveler la convention arrivant à échéance. Aussi, il vous est proposé de la renouveler pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour mémoire, l'association perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif (172 000 € au titre du fonctionnement sur l'exercice 2019).

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention d'objectifs 2020-2023 susvisée, établie entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association Grame, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et le mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER